



# C O N S E I L M U N I C I P A L

## Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023

FEILLENS

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 5 avril 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

### Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (arrivé à 20h20), Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Michel DE CROMBRUGGHE, Arnaud DELALANDE (arrivé à 20h15), Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Catherine RENOUD-LYAT.

### Etaient excusés :

Mmes et MM. Laurence BOYER (a donné pouvoir à Elvire JOLY), Gilles DUMAS (a donné pouvoir à Martine CARILLIER), Victoria POLI (a donné pouvoir à Sarah GONOD), Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD), Odile VERNE (a donné pouvoir à Guy MONTERRAT).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\*  
\* \* \*

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise MENDES

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 2 mars 2023 :  
3 décès, 2 naissances, aucun mariage.

----- *Arrivée de Arnaud Delalande à 20h15* -----  
-o-

Avant de débuter l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que 7 dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été sanctionnés depuis le début l'année et la mise en place de la vidéoprotection, avec des amendes allant de 100 à 300 €.

⇒ F. Goyon souligne le fait que peu de personnes connaissent cette réglementation et propose qu'une communication soit faite en ce sens.

-o-

### 2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (F. Mendes absente lors de la séance du 2 mars) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 mars 2023. A. Delalande, arrivé à 20h15, et R. Bornarel, arrivé à 20h20, n'étaient pas présents au moment du vote.

### 3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### ❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

- commission le 9 mars 2023 : ont été étudiés 11 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir, 2 Certificats d'Urbanisme ; la prochaine commission se tiendra le 6 avril.
- PLUi : l'avis de Personnes Publiques Associées est en cours, la Communauté de Communes a fait la demande de désignation des commissaires enquêteurs auprès du tribunal.

- SCOT : le budget a été voté le 16 mars, avec environ 100 000 € en fonctionnement et environ 110 000 000 € en investissement. La cotisation des communes a été fixée à 1.60 € par habitant.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE - ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

Bilan de la semaine de l'environnement : une action positive, globalement bien vue de la population et appréciée. M. le Maire remercie l'ensemble des acteurs, en particulier les services de la mairie (techniques et administratifs) ainsi que les élus porteurs du projet.

----- *Arrivée de René Bornarel à 20h20* -----

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

- dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports : le matériel est installé et fonctionnel, le recrutement est dans sa phase finale.
- vidéoprotection : une demande d'autorisation complémentaire doit être déposée en Préfecture pour la caméra supplémentaire qui a été installée
- exposition : l'exposition autour du travail fait par la classe de Madame Panié, sur « les Femmes connues ou qui méritent de l'être » sera installée dans le Hall de la Mairie à compter du 12 mai.

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

- AG de l'ACA le 28 mars : l'association compte 51 adhérents, 12 000 € de chèques ont été distribués avec de nombreuses retombées sur Feillens. L'association a tenu à remercier la Mairie et les services pour leur aide et leur soutien, remerciement réciproques de la part de Monsieur le Maire pour les nombreuses animations organisées dans la commune.

❖ JEUNESSE – VIE SCOLAIRE – AFFAIRES SOCIALES (Guy Billoudet en l'absence de Catherine Renoud-Lyat)

- CA de la Cantine le 14 mars : la fréquentation est en hausse de 15% sur la période de septembre à janvier – une nouvelle hausse du prix des repas a été actée pour la rentrée de septembre 2023 (+5%)

❖ INFORMATION- COMMUNICATION (Christian Favre)

- gros travail sur la communication autour de la semaine de l'environnement.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

- travaux route des Dîmes : début des travaux reportés au 10 mai du fait d'un retard d'Enedis
- Logement au-dessus de La poste : les devis pour séparer le chauffage de celui du bureau de Poste étant trop élevés, il a été décidé de réaliser une isolation extérieure et d'installer des radiateurs électriques, l'abonnement au gaz étant ensuite restitué à La Poste
- maison des associations : réunion avec l'architecte pour préparation du cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour les travaux
- réunion Siea : projet pour aider les habitants dans les réductions d'énergies, par la possibilité d'acquisition de panneaux photovoltaïques (2 par habitation) d'une capacité de 750W permettant une autoconsommation – le kit global serait de 1150 €

**4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Renouvellement de concessions de cimetière :

J-47 / GALLION pour 15 ans ; J-5 / NEVEU pour 15 ans ; D-4 / DUVERNAY pour 15 ans ; I-18 / CATHERIN pour 15 ans ; H-20 / CHAMBARD pour 15 ans ; H-4 / GUDET pour 30 ans ; C-26 / BERRY pour 30 ans ; L-53 / CUZENARD pour 30 ans ; M-16 / DURRAFOURG pour 15 ans ; F-31 / GONOD pour 15 ans ; H-6 / CATHERIN pour 15 ans.

**5 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle que trois taxes locales sont habituellement votées par les communes : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, et qu'à Feillens, les taux sont identiques depuis 2003 soit : TH = 7.5 % - TFB = 6% - TFNB = 33.15 %

A partir de 2021, avec l'application de la réforme de la taxe d'habitation, cette dernière a été progressivement supprimée pour l'ensemble de la population, les communes n'ont donc plus à voter de taux pour cette taxe. Cependant, à compter du 1er janvier 2023, les communes peuvent de nouveau faire

varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Il convient donc de voter un taux pour cette taxe :

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2023 :

- THRS : 7,5 %
- TFB : taux communal + taux départemental = 6 + 13.97 = 19.97%
- TFNB : 33.15 %

## 6 – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 pour le budget principal se présente comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023
M14	M57	011 - Charges à caractère général	455 500.00 €	455 141.60 €	361 210.00 €
M14	M57	012 - Charges de personnel et frais assimilés	726 000.00 €	725 804.72 €	806 690.00 €
M14	M57	014 - Atténuation de produits (FPIC)	14 500.00 €	14 080.00 €	15 000.00 €
M14	M57	65 - Autres charges de gestion courante	424 885.00 €	422 004.28 €	370 876.00 €
M14	M57	66 - Charges financières / intérêts d'emprunts	38 200.00 €	38 094.80 €	50 000.00 €
M14	M57	67 - Charges exceptionnelles	3 500.00 €	2 559.98 €	3 500.00 €
M14	M57	022 - Dépenses imprévues	- €	- €	10 000.00 €
M14	M57	042 - Opérations d'ordre entre sections	128 100.00 €	128 100.00 €	400.00 €
M14	M57	02 - Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
M14	M57	023 - Virement à la section d'investissement	343 407.00 €	343 407.00 €	565 276.00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 134 092.00 €	1 785 785.38 €	2 182 952.00 €

RECETTES			BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023
M14	M57	002 - Excédent antérieur reporté			
002	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	49 136.95 €	49 136.95 €	174 157.63 €
M14	M57	013 - Atténuations de charges	4 000.00 €	3 388.90 €	3 100.00 €
M14	M57	70 - Vente de produits	92 900.00 €	104 482.44 €	98 500.00 €
M14	M57	73 - Impôts et taxes	1 344 222.05 €	1 401 981.03 €	1 384 516.37 €
M14	M57	74 - Dotations, subventions, participations	413 833.00 €	416 232.77 €	440 678.00 €
M14	M57	75 - Autres produits de gestion courante	42 700.00 €	46 366.24 €	19 000.00 €
M14	M57	77 - Produits exceptionnels	187 300.00 €	197 695.09 €	63 000.00 €
M14	M57	042 - Opération d'ordres	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 134 092.00 €	2 170 146.47 €	2 182 952.00 €

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES			BP + DM 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
Op.	Libellés des opérations		BP + DM 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
001	Déficit d'invest reporté		- €	- €		- €
16	Emprunts/dettes		300 000.00 €	289 922.39 €		302 000.00 €
90	Bâtiments		86 700.00 €	39 061.01 €	47 000.00 €	172 443.00 €
104	Voirie		840 398.00 €	723 320.03 €	115 300.00 €	627 650.00 €
111	Matériel / équip.		61 800.00 €	53 794.01 €	5 000.00 €	44 760.00 €
129	Acquisitions immobilières		107 920.00 €	46 415.54 €	60 000.00 €	72 640.00 €
155	Plan de circulation commune		50 000.00 €	26 700.00 €	23 300.00 €	23 300.00 €
151	Cantine		17 810.00 €	17 808.00 €		- €
154	Réhabilitation ancienne cantine		127 200.00 €	9 757.20 €	117 000.00 €	269 500.00 €
144	Regularisation cessions		3 000.00 €	24.00 €		3 000.00 €
153	Vidéoprotection		195 200.00 €	5 077.83 €	190 120.00 €	195 100.00 €
040	Opération d'ordre entre sections		- €	- €		- €
041	Opération comptable		- €	- €		- €
TOTAL GENERAL			1 790 028.00 €	1 211 880.01 €	557 720.00 €	1 710 393.00 €

RECETTES					
Op.	Libellés des opérations	BP + DM 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
001	Exc. d'investissement reporté	157 497.00 €	157 497.00 €		99 809.59 €
1068	Exc. fonct. capital.	558 685.55 €	558 685.55 €		259 340.41 €
151	Cantine Région Département Association cantine	12 797.45 € 50 196.00 € 8 570.00 €	8 797.45 € 50 196.00 € - €	8 570.00 €	8 570.00 €
111	Matériel dématérialisation urbanisme Subv équipements numériques écoles Installation DR CNI / passeports	- € 4 000.00 €	4 400.00 € 3 860.17 €		4 000.00 €
10	FCTVA Taxe d'aménagement	320 000.00 € 14 875.00 €	377 309.32 € 22 744.11 €		130 000.00 € 35 720.00 €
153	Vidéoprotection Etat Région Département				30 287.00 € - € 23 250.00 €
154	Réhabilitation ancienne cantine Etat Région Département CCBS				126 140.00 € - € 44 000.00 € 150 000.00 €
021	Vir. sect. fonct.	343 407.00 €	343 407.00 €		565 276.00 €
024	Produits cessions Vente commerces Rue de l'Eglise Vente Daho Vente Champ Blanchon	320 000.00 €	127 800.00 €	190 000.00 €	190 000.00 € 3 000.00 € 41 000.00 €
041	Opération comptable	0.00 €			
TOTAL GENERAL		1 790 028.00 €	1 154 192.60 €	198 570.00 €	1 710 393.00 €

⇒ G. Monerrat explique qu'en matière d'électricité, la commune bénéficie de l'action du Siea qui a anticipé les hausses et permet ainsi aux communes, via le groupement de commandes, d'avoir des dépenses prévisionnelles pour l'année très limitées (environ 10 fois moins qu'en 2022). Il attire l'attention sur le fait que ces tarifs préférentiels ne seront pas reportés en 2024, et qu'il faut donc, dès cette année, profiter des sommes ainsi économisées pour investir, notamment dans le renouvellement du parc d'éclairage public.

R. Duby demande des précisions sur le calcul du forfait communal au bénéfice de l'école privée. Il lui est répondu que tous les ans, un décompte des dépenses de fonctionnement pour l'école publique est fait : le montant obtenu est divisé par le nombre d'élèves habitant Feillens / Vésines/ Asnières ; cela donne un montant par élève, lequel est appliqué au nombre d'élèves habitant Feillens / Vésines / Asnières inscrits à Limerol.

R. Duby fait ensuite part de sa réflexion au sujet de l'indice de position sociale des écoles qui a été récemment publié, lequel montre une différence entre l'école publique et l'école privée, cette dernière donnant, a priori, de meilleures chances aux élèves. Elle demande si la Mairie ne peut pas mettre en œuvre des actions pour effacer cette différence. R. Bornarel précise que cet indice de position sociale a pour objectif de pousser les établissements privés à une plus grande mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle le principe qui prévaut depuis qu'il est en poste, à savoir le traitement strictement égalitaire entre les élèves scolarisés sur Feillens, qu'ils soient dans le public ou dans le privé, et souligne également l'effort important de la commune en matière d'investissement à l'école publique, permettant des locaux bien entretenus et fonctionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 du budget principal par 22 voix pour et 1 abstention (R. Duby).

## 7 – BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 du budget assainissement se présente ainsi :

## SECTION EXPLOITATION

DEPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>177 150.00 €</b>	<b>174 346.44 €</b>	<b>140 150.00 €</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>74 174.00 €</b>	<b>78 000.00 €</b>
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>34 700.00 €</b>	<b>22 107.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>5 981.00 €</b>	<b>5 973.27 €</b>	<b>5 650.00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>151 848.40 €</b>	<b>151 848.40 €</b>	<b>173 478.82 €</b>
<b>002 - Déficit antérieur reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 022.60 €</b>	<b>1 022.60 €</b>	<b>97 593.18 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>458 202.00 €</b>	<b>428 449.11 €</b>	<b>537 372.00 €</b>
RECETTES	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
<b>002 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 839.96 €</b>
<b>70 - Ventes prod. fab. et prest. de sces</b>	<b>416 000.00 €</b>	<b>442 566.62 €</b>	<b>445 000.04 €</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 700.00 €</b>	<b>756.18 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	<b>32 502.00 €</b>	<b>32 502.00 €</b>	<b>34 032.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>458 202.00 €</b>	<b>475 824.80 €</b>	<b>537 372.00 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
001 Déficit antérieur reporté	- €	- €		31 535.73 €
1641 Emprunts	106 600.00 €	106 539.74 €		108 500.00 €
2031 Frais d'études	71 400.00 €	0.00 €	71 400.00 €	80 000.00 €
23 Immobilisations en cours	60 000.00 €	56 143.02 €	3 800.00 €	75 740.27 €
2313 constructions		44 843.70 €		35 000.00 €
2315 installations, matériel, outillage technique		11 299.32 €		40 740.27 €
21 Immobilisations corporelles	251 960.00 €	206 260.36 €	45 000.00 €	90 000.00 €
213 Constructions		160 029.99 €		40 000.00 €
218 Autres matériels		46 230.37 €		50 000.00 €
1391-040 Subv. d'équipement - amortissement	32 502.00 €	32 502.00 €		34 032.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>522 462.00 €</b>	<b>401 445.12 €</b>	<b>120 200.00 €</b>	<b>419 808.00 €</b>
RECETTES	BP +DM 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
001 Excédent antérieur reporté	140 881.34 €	140 881.34 €		- €
021 Virement de la section d'exploitation	1 022.60 €	1 022.60 €		97 593.18 €
1068 Réserves	2 709.65 €	2 709.65 €		535.73 €
131 Subventions d'équipement	228 000.01 €	76 470.00 €	151 200.00 €	151 200.27 €
Réhabilitation Station	216 000.01 €	64 800.00 €		151 200.27 €
route Poux, Ternant, Fromentaux CCBS	12 000.00 €	11 670.00 €		- €
1641 Emprunts	- €	- €		
40 Opérations d'ordre	149 848.40 €	149 848.40 €		170 478.82 €
dotations aux amortissements				
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>522 462.00 €</b>	<b>229 028.05 €</b>	<b>151 200.00 €</b>	<b>419 808.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le budget primitif 2023 du budget assainissement.

## **8 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Ain pour accompagner le fonctionnement des bibliothèques municipales.

Cette convention a pour but de faire bénéficier les bibliothèques de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'actions culturelles.

Elle s'inscrit dans la continuité de celle qui a précédemment été signée en 2018 et qui a pris fin au 31 décembre 2023.

En annexe de cette nouvelle convention se trouve le règlement intérieur de la bibliothèque. Les deux documents ont été transmis aux conseillers, qui les approuvent à l'unanimité.

## **9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part d'un projet de l'entreprise R. Monerrat qui va déposer un permis de construire pour un agrandissement de 7500 m<sup>2</sup>
- Plusieurs cérémonies sont annoncées pour les prochaines semaines, et un effort sur la présence des élus est demandé.

-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h10.

Fait en mairie de Feillens, le 6 avril 2023

La Secrétaire de séance,



**Françoise MENDES**

Le Maire



**Guy BILLOUDET**

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône